



## Processus de renouvellement du glyphosate - Foire aux questions

### Quelle est la nature du processus de renouvellement de l'UE ?

La législation européenne gouvernant la réglementation des pesticides exige que les « substances actives » présentes dans ces produits soient évaluées en termes de sécurité pour les humains, pour les animaux et pour l'environnement au moins une fois tous les dix ans. La révision de l'approbation est nécessaire pour prendre en compte tout progrès scientifique et technologique, ainsi que toute expérience acquise depuis la dernière révision de la substance active.

### Qu'est-ce qu'une substance active ?

Une substance active désigne le composant biologiquement actif qui produit les effets recherchés dans les produits de protection des plantes. Le glyphosate est la substance active d'une gamme d'herbicides largement utilisés à la fois en situations agricoles et non-agricoles, dans le but de protéger les cultures et de gérer les mauvaises herbes.

### Quelles sont les étapes du processus de renouvellement ?

Les sociétés fabriquant des produits contenant une substance active (les demandeurs) font une demande de renouvellement auprès d'une autorité compétente désignée (État membre rapporteur (ÉMR)) telle que publiquement nommée à l'avance par la Commission européenne. Dans le cas du glyphosate, le rapporteur est l'Allemagne. L'ÉMR vérifie la recevabilité de chaque demande, qu'il fait suivre d'une évaluation indépendante, objective et transparente du dossier soumis, puis il prépare un Projet de rapport d'évaluation (PRÉ) basé sur les informations soumises. Ce rapport est envoyé à l'Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA) et il est circulé à tous les États membres ainsi qu'au demandeur. Il est publié sur le site Internet de l'AESA où il est mis à disposition de toutes les parties intéressées pour commentaires. L'AESA réalise alors son propre examen. La Commission peut décider de demander à l'AESA d'effectuer une évaluation détaillée des risques, y compris un examen par des pairs qui fasse participer des scientifiques des États membres. Sur la base de la conclusion finale de l'AESA, la Commission prépare un Rapport de réexamen suivi d'une réglementation qui propose l'approbation, la non-approbation ou la modification des conditions d'approbation au Comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale (CPCASA). Le CPCASA comprend des représentants des ministères concernés de tous les États membres de l'UE et rend son avis par un vote prononcé à la majorité qualifiée. Dans le cas d'une décision de non-approbation, il est demandé aux États membres de retirer l'autorisation des produits contenant la substance active dans un délai défini.



## Le Parlement européen a-t-il un rôle à jouer ?

Le processus de renouvellement est légiféré au moyen d'une réglementation de la Commission. Le Parlement européen n'a aucun rôle officiel dans ce type particulier de procédure législative. Cependant, les députés européens prennent généralement part au débat autour du processus de renouvellement d'autres façons, comme celle de déposer des questions parlementaires sur ce sujet.

## Comment les parties intéressées peuvent-elles prendre part à ce processus ?

Le processus de réexamen de l'approbation du glyphosate énoncé par le règlement (CE) de la Commission n° 1141/2010 offre la possibilité à « *toute personne souhaitant soumettre des informations pouvant contribuer à l'évaluation, en particulier en ce qui concerne les effets potentiellement dangereux* », de le faire. Toute partie publique peut fournir des observations sur le Projet de rapport d'évaluation (PRÉ) préparé par l'État membre rapporteur et pendant la période d'appel des observations gérée par l'AESA.

## Quelles données doivent être fournies pour la demande de renouvellement ?

L'éventail de données à fournir inclut celles sur : 1) les propriétés physico-chimiques, 2) l'impact sur la santé humaine suite à une exposition unique, multiple ou de toute la durée de vie, que ce soit pour les travailleurs, les consommateurs ou le public en général, et en incluant la prise en compte des effets neurotoxiques, mutagènes, cancérigènes et sur la reproduction ; 3) la nature et les quantités de traces résiduelles restant dans les aliments ; le devenir et le comportement dans les sols, les eaux superficielles, souterraines et les eaux de boisson, ainsi que dans l'air ; 4) l'impact sur les oiseaux et les mammifères, les espèces aquatiques, les vers de terre et autres organismes endogés (vivant dans le sol), les abeilles et autres insectes invertébrés, micro-organismes et plantes non ciblées. De surcroît, il est demandé des données relatives à l'efficacité et les publications revues par des pairs doivent être systématiquement recherchées pour mettre en évidence des effets potentiellement adverses.

## Comment les citoyens peuvent-ils être assurés de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour le processus de renouvellement ?

Les plans d'expérience prescrits ont été mis au point par des scientifiques éminents, spécialistes des domaines concernés. Ils ont été l'objet d'études détaillées par des scientifiques internationaux et



[www.glyphosate.eu](http://www.glyphosate.eu)

validés en conformité avec une procédure de test internationalement reconnue faisant intervenir des laboratoires de par le monde, pour vérifier la fiabilité des méthodes de test utilisées. Tous les tests de sécurité doivent être menés en conformité avec les *Principes de bonnes pratiques de laboratoire* (BPL) de l'OCDE, un système qui assure que les tests sont effectués par du personnel adéquatement formé, que ce personnel suit les procédures correctes et que les procédures utilisées sont documentées. Les règles des BPL exigent que des audits des tests et des installations de tests soient réalisés.

### Quel est le calendrier du processus de renouvellement ?

Les estimations actuelles suggèrent que la décision de renouvellement du glyphosate prendra environ 2 ans à compter du moment de la soumission. À cet égard, le processus de renouvellement pourrait être terminé d'ici octobre 2014. Cependant, s'il y a besoin d'informations supplémentaires, l'achèvement du processus pourrait être retardé.

Pour plus d'information, veuillez visiter [www.glyphosate.eu](http://www.glyphosate.eu)